

ARRETE PERMANENT DU MAIRE
Commune de DREUIL Les AMIENS

Couvrant les interventions de prestataires extérieurs pour la réalisation de travaux d'assainissement

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L.2211-1 et L.2212-1 et suivants relatifs au pouvoir de police du Maire l'autorisant à exercer des missions de sécurité publique, à restreindre et à réglementer la circulation ainsi que le stationnement sur le territoire de la commune ;

Vu le Code de la route et le Code Pénal ;

Vu la demande de l'entreprise SADE d'un arrêté de restriction temporaire de circulation et de stationnement pendant la période de travaux ;

Considérant que le service de l'eau et de l'Assainissement d'Amiens Métropole procède quotidiennement à des travaux, de faible durée, afin de réparer les anomalies détectées, dans le cadre de l'exploitation des réseaux de collecte des eaux usées et/ou des eaux pluviales

Considérant la nécessité de prendre toutes les mesures visant à assurer la sécurité et le déroulement des travaux ;

- A R R Ê T E -

Article 1 : Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux de pose, dépose, entretien et maintenance de conduites publiques d'assainissement et de branchements de particuliers sur l'ensemble du territoire, de réglementer la circulation et le stationnement, de limiter la vitesse à 30 km/ H durant toute la période des travaux à partir du 1^{er} janvier 2025.

Article 2 : Les routes seront barrées par tronçon au fur et à mesure de l'avancée des travaux. La mise en place sera effectuée par l'entreprise SADE.

Article 3 : La signalisation des travaux sera à la charge exclusive de l'entreprise SADE ;

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par procès-verbaux et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur

Article 5 : Mme Le Maire, Service de l'eau et de l'assainissement Amiens Métropole, l'entreprise SADE sont en charge de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Somme et à Monsieur le Directeur Départemental de la Police Nationale

Fait à Dreuil-lès-Amiens, le 24 Janvier 2025

Le Maire,
Maria TREFCON



[Handwritten signature]